



Devis N° 20797

OLICARS
39 chemin de la Chapelle Saint-Antoine
95300 Ennery

Tél. 01 34 25 80 24
contact@olicars.fr
SAS au Capital de 30 000 €
R C S : 819 320 359 - APE 4939 B
N° intra-communautaire : FR 04 819 320 359

MAIRIE DE SAINT PRIX
45 RUE D'ERMONT
95390 ST PRIX
FRANCE

A l'attention de : Anne Sophie DRIENCOURT
Tél. :
Email:

Réf. Commande : ANNE SOPHIE DRIENCOURT

ENNERY, le 27/06/2023

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre proposition commerciale, selon le programme suivant :

Tout devis est soumis à l'application de nos conditions générales de vente disponibles sur notre site internet

PRESTATION :

Départ à 17h30 de l'arrêt de bus "Rue du Général Leclerc", 88 Rue d'Ermont, 95390 Saint-Prix

Destination : Cabaret de la Brèche, 81 Rue du Marais, 60600 Breuil-le-Vert (RDV à 19h00)

Reprise à 23h00 pour retour à St Prix

Contact : Anne-Sophie Driencourt 07 86 96 67 63

DEBUT SERVICE : 02/12/2023 A 17:30

FIN DE SERVICE : 03/12/2023 A 00:30

Détail de la facturation du présent devis

Libellé	Q	Prix unitaire	Prix brut	Remise	Prix net	T
MISE A DISPOSITION D'UN AUTOCAR POUR 30 PASSAGERS LE 02/12/2023 POUR LE CABARET DE LA BRÈCHE À BREUIL LE VERT						
PRESTATIONS DE SERVICES 10%	1	700,00 €	700,00 €		700,00 €	1
Code et taux de TVA - 1 : 10 %				Total HT	636,36 €	
				TVA	63,64 €	
				Total TTC	700,00 €	

Emission de CO2 : 23 040 g/passager

Bon jour accord
Maire,
Anne Sophie VILLECOURT

Devis : 20797 adressé au client : MAIRIE DE SAINT PRIX

Devis créé le : 27/06/2023

Page 1 / 2

CONDITIONS D'ANNULATION :

Hors WE et jours fériés

Annulation avant J-4 du service : Sans frais

Annulation de J-3 à J-2 du service : 25% du service commandé

Annulation à J-1 du service : 50% du service commandé

Annulation le jour même : 100 % du service commandé

CONDITIONS DE REGLEMENT :

A RECEPTION DE FACTURE

En cas d'acceptation, merci de nous retourner le devis signé, tamponné, et précédé de la mention «Bon pour accord». A réception de votre confirmation, un accusé par mail vous sera transmis pour la bonne mise au planning.

La mise au planning est sous réserve de disponibilité au jour de la confirmation.

Pour la Société OLICARS

CLAUDE SYLVAIN

Pour la Société MAIRIE DE SAINT PRIX

Avec mention « Bon pour accord »

Cachet et signature faisant foi



Document signé par www.tony-tm.com pour le compte de OLICARS

OLICARS prendra les dispositions nécessaires au bon déroulement de votre transport selon ce devis. En revanche, si les ordres ou consignes délivrés au cours de l'exécution du service s'avèrent différents de celui de l'offre signée, votre responsabilité se trouvera engagée et Olicars se réservera le droit de réajuster l'offre initiale.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Entre 06 H 00 ET 21 H 00 : Durée maxi de conduite 4h30 sans interruption puis 45 mn de repos.

Entre 21 H 00 ET 06 H 00 : Durée maxi de conduite 4h00 sans interruption puis 45 mn de repos.

Durée Maximale de conduite journalière : 9h00.

Amplitude de travail maxi : 12h00 avec un conducteur /16h00 avec deux conducteurs.

En cas de circuit sur plusieurs jours, le repos journalier du chauffeur est obligatoire et basé sur

11h00 consécutives par jour et de 33h00 de repos minimum pour le repos hebdomadaire (6 jours consécutifs de travail maxi).